

Arrêté n°RM-DEC-1000-091 du 19 mars 2026 portant composition du jury du concours commun interne d'adjoint administratif principal 2ème classe de la session 2026.

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 05 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, modifié par l'arrêté du 24 octobre 2005 ;

VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'administration centrale et les adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

VU la loi organique n° 2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

VU le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

ARRETE :

Article 1^{er}

Le jury du concours commun interne pour le recrutement d'adjoint administratif principal 2ème classe pour la session 2026 est composé conformément à l'annexe joint au présent arrêté ;

Article 2

Le calendrier du concours commun interne d'adjoint administratif principal 2ème classe :

- L'épreuve d'admissibilité se déroulera **le mercredi 8 avril 2026 ;**
- Le jury d'admissibilité se réunira **le mardi 28 avril 2026 ;**
- L'épreuve d'admission se déroulera sur tout ou partie de la période comprise entre **le vendredi 22 mai 2026 et le mercredi 27 mai 2026 ;**
- Le jury d'admission se réunira **le mercredi 27 mai 2026 ;**

Article 3

Le secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice,

Valérie DEBUCHY
La rectrice


**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE- SESSION 2025**

Présidente :

CORNICE Maimouna

Cheffe de la division du service juridique

Vice-Président :

CONTOUX Thierry

Directeur du pôle de l'expertise et de la
modernisation des services et des relations
avec les établissements

Membres du jury :

MADI-MAHADALI Tahamida

Cheffe de bureau à la Division des Affaires
Financières

MAKOU Maxime

Principal adjoint au collège de Dombéni

KASSIMO Mbotivola

Secrétaire générale au collège de Kwalé

ALONZO Bernard

Secrétaire général au LPO de Dzoumogné

RAGUEL Fanny

Adjointe à la cheffe de division DPAE